

Le 3 avril 2021

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Le 28 février 2021, nous vous avons adressé un courrier afin d'attirer votre attention sur les enjeux climatiques liés au mix énergétique et particulièrement au nucléaire. Depuis, vous avez adressé le 19 mars une lettre à la Présidente de la Commission avec six Chefs de Gouvernement pour l'alerter sur la nécessité d'inclure le nucléaire dans la taxonomie et la finance durable. Nous vous en remercions et comptons sur votre action pour porter à huit les pays engagés à vos côtés sur le nucléaire afin de constituer une minorité de blocage. Le 23 mars, le Haut-Commissaire au Plan vous a remis un important travail démontrant l'importance du nucléaire pour l'avenir du combat contre le réchauffement climatique et les intérêts de la France.

Or, malgré votre initiative, la Commission européenne a réuni le 24 mars les représentants des États membres pour leur proposer une version mise à jour d'un acte délégué qui détaille les conditions d'inclusion dans la taxonomie de deux secteurs qui intéressent directement l'énergie, en application du règlement « taxonomie verte ». Ce sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ils font l'objet d'un même « acte délégué » et de deux annexes qui détaillent les conditions d'inclusion de chaque secteur.

La Commission demande une évaluation de la pertinence des critères proposés et de leur mise en place effective, mais, ce qui n'est pas pertinent, ce premier acte délégué n'intègre pas l'atome, ce qui est inacceptable, ainsi que vous le soulignez dans votre lettre du 19 mars.

Or, l'obstacle à l'insertion du nucléaire dans la taxonomie résultait d'une démonstration attendue du respect du principe d'innocuité (« do no significant harm principle »), qui vient d'être apportée par la Commission européenne avec la publication d'un rapport du Joint Research Center (JRC) publié le 19 mars 2021. Deux groupes d'experts de la Commission devraient maintenant examiner ce rapport, pour validation ultime.

Nous estimons que, d'une part la Commission européenne devrait demander à ces groupes d'experts une réponse dans un délai très bref, le rapport étant particulièrement clair, et d'autre part que la France, avec les pays nucléaires européens, devrait s'opposer à la publication de cet acte délégué tant que le nucléaire ne sera pas pris en compte.

Le risque est grand en effet de voir, une fois cet acte délégué acté, les pays antinucléaires s'attacher à retarder autant que possible toute évolution de cet acte, alors même que de nombreux européens s'efforcent de réduire leurs émissions de GES en développant le nucléaire.

Les adaptations apportées au texte par la Commission européenne, qui se révèlent en effet plus favorables au gaz naturel, affecté de la qualification d'énergie de transition, ne seraient en effet acceptables que si le nucléaire était traité de manière équilibrée, sachant qu'il domine par ses performances les autres énergies bénéficiant de la taxonomie dans tous les domaines.

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président de la République, dans l'intérêt du climat comme dans celui de notre industrie nucléaire, que la France s'oppose à l'acte délégué dans sa rédaction actuelle et tant que le nucléaire, énergie décarbonée par excellence, ne sera pas pris en compte dans la taxonomie.

Nous savons compter sur votre détermination et votre influence pour servir la cause du climat et de la France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute et respectueuse considération.



Bernard ACCOYER  
Président de PNC-France